

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/132

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 14 : FÊTE DE NOËL DANS LES ÉCOLES

DISTRIBUTION DE LIVRES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de retenir l'offre de la Société LUDIC pour l'achat de livres offerts aux écoliers des maternelles et primaires de Sarralbe à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour un montant de 4 444,55 € TTC,
- de prendre en charge 82,80 € TTC d'étiquettes personnalisées au nom de la ville fournies par la société Kreazone,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT